

COMMUNE DE GAMBSHEIM

Département du Bas-Rhin - 67760

ARRETE N° T2023/034

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est prévisible qu'à l'occasion de la cérémonie de la Fête Nationale, la chaussée soit occupée par le public au droit de la Mairie le soir du vendredi 14 juillet 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour les raisons invoquées précédemment, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le vendredi 14 juillet 2023 de 17h00 à 22h00, Route du Rhin (RD94) entre les rues de la Mairie et Sainte Odile.

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la Commune.

ARTICLE 4 : Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale des Services Incendie et Secours de Gamsheim,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin – D.A.E. – S.R.D. et du bureau des transports.

Fait à Gamsheim, le 11 juillet 2023

Le Maire



Hubert HOFFMANN